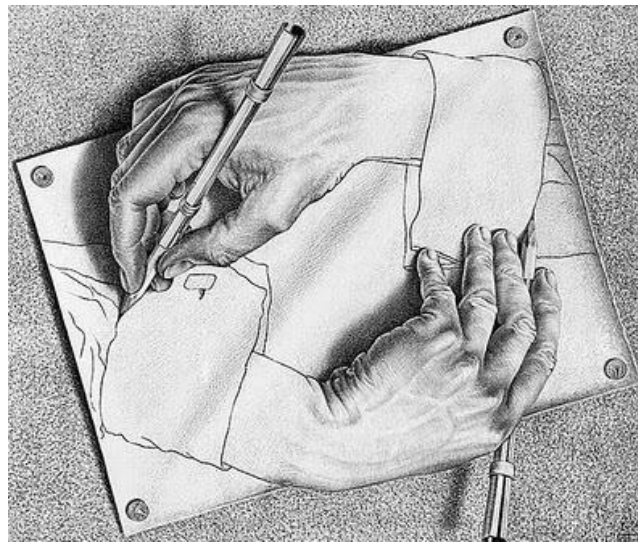


PHI 951 et 952 –
Séminaires de philosophie pratique et philosophie fondamentale
Plan de cours – Automne 2015
Lundi, 16 h 00 à 19 h 00
Locaux : A3-131 et 12745 sauf 5 oct. L1-2637 et 7 déc. L1-4688

Professeurs
Bureau
Téléphone
Courriels

André Duhamel
12 – 732
450-463-1835, poste 61761
andre.duhamel@usherbrooke.ca,

André Lacroix
12 - 734
poste 61762
andre.lacroix@usherbrooke.ca



Escher, *Mains dessinant*, 1948

DESCRIPTEUR :

Ce séminaire annuel (6 cr.) constitue la porte d'entrée dans le Doctorat en philosophie pratique. Sa double appellation signale qu'il s'agit d'un doctorat *en philosophie*, et que son orientation *pratique* est susceptible de changer la donne en ce qui concerne l'opposition traditionnelle entre philosophie fondamentale (théorique) et philosophie pratique (ou appliquée). La *philosophie pratique* n'est pas telle uniquement en fonction de son champ ou de son domaine d'objets, lesquels seraient contemporains, pratiques et relevant de l'action. Ce domaine et ses objets sont somme toute moins importants que l'inflexion qu'ils impriment à toute entreprise philosophique qui souhaiterait en dire quelque chose de pertinent pour l'agir et sa compréhension. Quelle sont ces inflexions, aussi bien d'ordre historique, épistémologique et méthodologique ? Suffisent-elles pour engager la philosophie pratique dans une nouvelle pratique de la philosophie ? Quelles seraient alors les relations susceptibles d'être privilégiés entre la philosophie pratique et la réalité sociale où elle apparaît et se concrétise ? Ce séminaire sera consacré à des questions de ce

genre, et entendra donc étudier la nouvelle mouture des relations théorie/pratique dans le cadre d'une philosophie pratique.

On se demandera donc dans quelle mesure la philosophie pratique est elle-même pratique ; à cet égard, nous partirons de l'*hypothèse* suivante et tenterons d'en clarifier les tenants et aboutissants : elle est pratique dans la mesure de sa *réflexivité*, ce qui concerne sa normativité propre. Par réflexivité, tout d'abord, il ne faut pas entendre la *réflexion*, retour auto-référentiel et spéculaire du sujet ou de la conscience sur elle-même, qui ne fait que replier la philosophie sur sa propre activité, par exemple dans la recherche de fondement. C'est ainsi que dans l'idéalisme allemand, une réflexion transcendantale permet certes d'établir le primat de la raison pratique sur la raison théorique, mais pour faire de la philosophie pratique une philosophie première. La *réflexivité* consiste certes au retour de la philosophie sur elle-même, mais à partir de son dehors (le monde, les pratiques, les autres savoirs), ce qui conduit à reconnaître que ses prétentions normatives en sortent transformées, ce qui lui permet d'affecter en retour ce dehors et d'être alors pratique.

Ainsi, la philosophie est « pratique » non tant parce qu'elle prendrait des pratiques pour *objet* de réflexion éthique ou politique (tant que sa normativité n'en serait pas touchée), ou parce que les sciences (humaines ou naturelles) lui fourniraient des suppléments *empiriques* (corroborant ce qu'elle aurait déjà établi), ou encore parce qu'elle serait une philosophie *appliquée* (ce qui peut se faire sans répondre de ce à quoi elle s'applique), mais parce qu'elle reconnaît sa propre inscription dans le monde et les pratiques qu'elle interroge. Il en résulte que ses prétentions normatives sont nécessairement ajustées et pondérées par sa dimension pratique : de ce point de vue, la philosophie pratique est *déflationniste* plutôt que révisionniste (elle ne peut prétendre régir et corriger seule son domaine d'objet), *faillibiliste* plutôt que fondatrice (elle est ajustée et limitée par son objet), *expérimentaliste* plutôt que doctrinale (sa normativité est de l'ordre de l'intervention). Bref, la philosophie pratique est pratique dans la mesure où sa normativité est pragmatique.

Cela signifie que plusieurs entreprises philosophiques paraîtront d'emblée pratiques, comme les éthiques antiques de l'art de vivre, l'herméneutique contemporaine dans sa visée de compréhension, l'attention à la vie ordinaire chez le second Wittgenstein, *etc.* Cela signifie aussi, paradoxalement, que même une philosophie d'allure théorique peut avoir une portée pratique si elle est réflexive, comme certaines approches en épistémologie (naturalisée ou du 'point de vue'), ou certaines autres d'ordre méthodologique (inter- ou trans-disciplinarité). La réflexivité peut ainsi emporter dans son sillage pratique l'ensemble du champ philosophique, car elle met fin au clivage ancien entre le sujet et l'objet, le transcendantal et l'empirique, le fondamental et l'appliqué, le théorique et le pratique.

Nous aurons, dans ce séminaire, tant par une démarche historique que centrée sur des problèmes actuels et les recherches des étudiants, à découvrir les équivalents fonctionnels de cette réflexivité dans différentes philosophies et diverses critiques faites à la philosophie aujourd'hui, de même qu'à comprendre et exploiter certains renouvellements qui en ont résulté.

CALENDRIER

Cours #	Dates A-2015	Thématique du cours	Textes	Professeur (s) responsable (s)
01 ^e	31 août	Introduction		André D. et André L.
02 ^e	7 sept.	Congé férié (Fête du travail)		
03 ^e	14 sept.	Philosophie pratique : un survol, une problématique	Rozier 2001	André D.
04 ^e	21 sept.	Pragmatisme et réflexivité: éthique et politique de l' <i>action située</i>	Bessone 2004 Cobbault 2009	André L.
05 ^e	28 sept.	Histoire 1 : Aristote et la sagesse pratique (<i>phronesis</i>)	Balaban 1990 Berti 1990	André D.
06 ^e	5 oct.	Histoire 2 : Kant : « est pratique ce qui est possible par liberté »	Chauvier 1999 Tosel 2000	André D.
07 ^e	12 oct.	Semaine de relâche		
08 ^e	19 oct.	Histoire 3 : Marx : « non pas interpréter le monde mais le transformer »	Manicki 2004 Margolis 1989 Jaroszewki 1970	André D.
09 ^e	26 oct.	Histoire 4 : Gadamer: herméneutique et savoir pratique	Gadamer 1972 Bubner 1975 Sautereau 2012	André D.
10 ^e	2 nov.	Histoire 5 : Wittgenstein : primat de la pratique/formes de vie	Bloor 2001 Johannessen 1988	André L
11 ^e	9 nov.	Aujourd'hui 1 : Philosophie appliquée, éthique appliquée	Noonan 2003 Lacroix ----	André L
12 ^e	16 nov.	Aujourd'hui 2 : Le counseling philosophique	Sivil 2009 Vegleris 2010	André L
13 ^e	23 nov.	Aujourd'hui 3 : praxéologie et sociologie réflexive	Bourdieu 1972 Muller 2006 Turner 2007	André L
14 ^e	30 nov.	La question de recherche : exemples	Quivy 1995	André D. et André L.
15 ^e	1 ^{er} déc.	Exposés étudiants 1	La <u>question</u> (ou problème) de recherche	Les étudiants

16^e	11 jan	Aujourd'hui 4 : Philosophie empirique et philosophie expérimentale	Cova 2012 Bufachi 2004	André D
17^e	18 jan	Aujourd'hui 5 : Savoirs et société : les intellectuels et les experts	Noirel 2005 Panton 2007 Weinstein 2004	André L
18^e	25 jan	Pragmatisme		Marc Maesschalck (UCL, Louvain-la- Neuve)
19^e	1^{er} fév.	Exposé professeurs : exemple d'une de leurs problématiques	Chevrier 2003	André L et André D,
20^e	8 fév.	Philosophie et enquête empirique		Allison Marchildon
21^e	15 fév.	Pluri-, inter-, trans- disciplinarité	Morin 1997 Hansson 2008 Gifra 2010	Alain Letourneau
22^e	22 fév.	Exposés étudiants 2	La <u>problématique</u> de la recherche	Les étudiants
23^e	29 fév.	Semaine de relâche		
24^e	7 mars	Philosophie pratique et sciences sociales	Textes à venir	François Claveau
25^e	14 mars	Féminisme	Textes à venir	Nathalie Frogneux (UCL, Louvain-la- Neuve)
26^e	21 mars	Intellectuels	Textes à venir	Christian Nadeau (Université de Montréal)
27^e	28 mars	Congé férié Lundi de Pâques		
28^e	4 avril	Exposés étudiants 3	Le <u>projet de thèse</u> (incluant une proto- méthodologie)	Les étudiants
29^e	11 avril	Bilan du séminaire et des acquis		

Matériel pédagogique

Un ensemble de textes pertinents numérisés (surtout en français) se trouvera sur le site Moodle du séminaire à chacune des sessions. Ils sont adaptés à chaque séance et devront être lus avant la séance. Ils serviront aussi de matériau pour les comptes rendus demandés.

Modalités de l'évaluation du cours

4 comptes rendus de textes	(texte de 5 pages)	10 + 10 + 10 + 10	40 %
1 compte rendu de conférence	(texte de 5 pages)		10 %
1 petit essai sur la philosophie pratique	(texte de 15 pages)		20 %
3 présentations en classe (oral + texte)	(textes de 2, 10 et 12 pages)	10 + 10 + 10	<u>30 %</u>
			100 %

Dates de remise des travaux

3 compte rendus écrits doivent être remis au courant de l'automne 2015 (voir calendrier)

1 compte rendu écrit doit être remis à l'hiver 2016 (voir calendrier)

Le compte rendu de conférence doit être remis au plus tard au dernier cours

L'essai doit être remis au plus tard dernier cours

Les 3 présentations orales étudiantes doivent être faites aux dates indiquées dans le calendrier

Qualité de la langue

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

Plagiat et autres délits

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- ♣ Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- ♣ Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- ♣ Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- ♣ Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- ♣ Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- ♣ Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- ♣ Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- ♣ Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat)

LE PLAGIAT SOUS TOUTES SES FORMES SERA SANCTIONNÉ,
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.